

Session Plénière des 2 et 3 juillet 2020

Rapport N°20.02.04 Communication sur les aides économiques 2019

Intervention de Jean-René COUEILLE

Monsieur le Président, chers Collègues,

Mon intervention sur le bilan des aides économiques 2019 portera d'abord sur le cadre général de ces interventions puis je détaillerai les aides en faveur de l'agriculture.

Daniel FRACZAK interviendra ensuite sur les aides en faveur des entreprises artisanales et industrielles ainsi que de l'économie sociale et solidaire.

Ce bilan est donc une obligation législative puisque la loi NOTRe de 2015 stipule que « la Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique » mais il est aussi et même surtout, en application de la loi du 13 août 2013 un compte-rendu à la Commission européenne afin je cite « de s'assurer que ses décisions ont été respectées » avec en cas de non transmission, le droit pour elle « d'interdire le recours à ce régime d'aide et en conséquence le droit d'octroyer ces aides ».

Nous rappellerons sans cesse que ces aides c'est l'argent des Français et non pas l'argent de l'Union européenne puisque depuis des décennies la contribution française est supérieure de plusieurs milliards de ce qu'elle reçoit en retour. Ainsi en 2019, notre contribution a été de 21,5 Mds € et nous avons touché environ 13 Mds d'aides et subvention de l'UE ce qui faisait de nous le 3^{ème} contributeur net derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni avec un différentiel c'est-à-dire une perte de presque 8 Mds.

L'analyse globale des aides régionales montre que sur les 50,5 M€ d'aides économiques engagées par les collectivités locales, 43 M€ l'ont été par la Région qui maintient son effort avec une augmentation de 5,35 M€.

Nous notons, par ailleurs l'augmentation des interventions des autres collectivités, communautés de communes en particulier ce qui s'explique par la montée en puissance des EPCI puisque la grande majorité a désormais contracté avec la Région.

En revanche, l'augmentation de l'intervention des départements qui passe de 1,5 M en 2019 à 3,6 M en 2019 et qui s'exerce en faveur de l'agriculture en particulier nous interroge. Ne serait-elle pas due à un manque de proximité de la Région et/ou à la complexité des dossiers de demande d'aides ?

Comme les autres années, nous relevons que le soutien à l'économie ne représente que 11% du budget régional malgré la volonté de l'exécutif puisque les dépenses contraintes en faveur des lycées et du transport ferroviaire engagent la majeure partie des capacités financières.

Concernant plus précisément les aides au profit de l'agriculture, les crédits Région ont baissé de 2 M€ passant de 13,5 M€ en 2018 à 11,4 M€ en 2019 alors que la situation reste fragile pour l'ensemble des exploitations et que la Région a dû et nous l'avons pleinement approuvé, agir en urgence pour faire face aux conséquences de la sécheresse sur nos élevages avec la mise en place de 2,87 M€.

Nous rappelons à cette occasion que la Région, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique devrait faire effort pour étudier avec les acteurs concernés, l'Agence de Bassin Loire-Bretagne en particulier, comment augmenter la ressource en eau en définissant une politique de création de retenues destinées à stocker les eaux de pluie d'hiver.

Le système des CAP Filières continue de bien fonctionner avec la création d'une 15^{ème}, la filière pisciculture. Les crédits affectés aux CAP ont cependant diminué de 568 000 € passant de 2 945 000 € à 2 376 000 €, de même que les aides FDS/FEADER qui sont passées de 3,4 M€ à 433 000 €.

Dans ce domaine, nous avons déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises de souligner que la complexité des procédures et la lourdeur des mesures environnementales à prendre pour pouvoir bénéficier des appels à projet FEADER dans le cadre des PCAE rebutaient nombre d'exploitants qui préfèrent ne pas candidater. Dans ce domaine, comme dans d'autres le mieux est l'ennemi du bien, même si ce n'est pas la Région qui fixe les critères mais la Commission européenne et le Ministère de l'agriculture.

L'effort engagé en faveur des CUMA pour la lutte contre les gelées tardives s'est poursuivi avec le financement de 64 tours antigel, désormais la grande majorité des vignobles est protégée. Nous avons aussi approuvé l'effort consenti par la Région pour le maintien des exploitations en agriculture biologique qui permet de bénéficier des fonds FEADER alors que l'Etat s'est désengagé.

Nous notons la montée en puissance des aides en faveur d'une alimentation durable et donc locale qui passe de à 867 000 € à 907 000 €. Dans le principe nous avons soutenu cette action même si nous avons pu voter en commission contre certains projets disons « fantaisistes » qui faisaient de plus souvent doublon avec le travail des chambres d'agriculture qui doivent demeurer l'interlocuteur privilégié pour les études dans ce domaine.

En conclusion, le volontarisme de l'exécutif en matière de soutien à l'économie est bien réel et il soutient avantageusement la comparaison avec d'autres régions, nous l'avons toujours soutenu et nous continuerons à le faire.

Nous sommes cependant très inquiets pour l'ensemble du tissu économique régional au vu des premières conséquences de la crise sanitaire. Le besoin est et sera tellement important que les moyens de la Région ne pourront que venir en complément de l'action de l'Etat.

Je vous remercie.